



PROCÈS-VERBAL

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 06 DÉCEMBRE 2023 À 9 H 00

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude VILLEMMAIN, Mme Badia ZRARI, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Gérard WEYN, M. Frédéric BESSET, M. Michel BLARY, M. Raymond GALLIEGUE, Mme Sophie LEHNER, Mme Catherine DAILLY, Mme Isabelle ROSE MASSEIN, M. Fabrice MARTIN, M. Hervé ROBERTI, M. Emmanuel PERRIN, M. Karim BOUKHACHBA, M. Jean-François DARDENNE (*absent de la délibération n°23B101 à la délibération n°23B106 - présent de la délibération n°23B107 à la délibération n°23B117*).

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Marine FILIPIDIS, M. Jean-Michel ROBERT, M. Hervé LEFEZ.

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Didier ROSIER, Mme Bérénice TALL, M. Alexandre QUIZILLE.

Nombre de Conseillers en exercice :	21
Quorum :	11
<u>Délibération 23B101 à 23B106</u>	
Nombre de présents :	14
<u>Délibérations 23B107 et 23B117</u>	
Nombre de présents :	15

Sommaire

23B101 – DEMANDE DE LA VILLE DE THIVERNY AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS	2
23B102 – DEMANDE DE LA VILLE DE MAYSSEL AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS	2
23B103 – DEMANDE DE LA VILLE DE ROUSSELOY AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS	2
23B104 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ "SERVICE D'ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE"	3
23B105 – AVENANT N°1 AU MARCHÉ ' SERVICES D'ASSURANCES POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE' LOT 6 ' ASSURANCE DES PRESTATIONS STATUTAIRES '	4
23B106 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ "PRESTATIONS DE NETTOYAGE REGULIERES ET PONCTUELLES DES GYMNASES ET DES BATIMENTS DE L'ACSO"	5
23B107 – AVENANT - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX, 105 RUE LOUIS BLANC, AU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE (SMTCO).....	5
23B108 – AVENANT - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX, 24 RUE DE LA VILLAGEOISE,	

AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN CREILLOIS ET DES VALLEES BRETHOISE (SMBCVB)	6
23B109 – AVENANT - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX, 24 RUE DE LA VILLAGEOISE, AU SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DE LA BRECHE (SMVB).....	6
23B110 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL POUR ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE DE LA PASSERELLE EN GARE DE CREIL	6
23B111 – ATTRIBUTION DU MARCHE "PRESTATION DE COLLECTE EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE ET DE TRANSPORT DES EMBALLAGES RECYCLABLES, ORDURES MENAGERES RESIDUELLES ET ENCOMBRANTS"	9
23B112 – POLE TERRITORIAL DE COOPERATION ECONOMIQUE (PTCE) EMERGENCE SUD OISE - SUBVENTION 2023 AU PROFIT DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT	10
23B113 – PLATEFORME PROCH'EMPLOI : DEMANDE DE FINANCEMENT 2024 AUPRES DE LA REGION HDF	15
23B114 – EXPERIMENTATION DU DISPOSITIF "TERRITOIRE ZERO CHÔMEUR DE LONGUE DUREE" A VILLERS-SAINT-PAUL - VERSEMENT SUBVENTION 2023	15
23B115 – POLITIQUE DE LA VILLE - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE LA MISSION LOCALE DE LA VALLEE DE L'OISE (MLVO) POUR LE PROJET ' MISSION QUARTIER '	16
23B116 – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR UNE ETUDE DE FAISABILITE RELATIVE A LA CREATION D'UN HEBERGEMENT COLLECTIF (GITE DE GROUPE) ET D'UN BISTROT DE PAYS A SAINT-VAAST-LES-MELLO.....	17
23B117 – DEMANDE DE LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLE AUPRÈS DE LA DRAC	18

23B101 – DEMANDE DE LA VILLE DE THIVERNY AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS

[Coupure d'audio]

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant total de 7 719.66€ à la commune de Thiverny dans le cadre du fonds de concours pour financer les projets suivants :
 - Remplacement de fixations et de prises pour les illuminations de Noël d'un montant de 4 737.00€ représentant 50% du cout total estimé à 9 474.00€,
 - Mise en place du WIFI et d'une baie informatique dans la salle des fêtes d'un montant de 2 475.55€ représentant 50% du cout total estimé à 4 951.10€,
 - Remplacement de l'antenne WIFI dans le restaurant scolaire d'un montant de 507.11€ représentant 50% du cout total estimé à 1 014.21€

23B102 – DEMANDE DE LA VILLE DE MAYSEL AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS

[Coupure d'audio]

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant total de 30 000 € à la commune de Maysel dans le cadre du fonds de concours pour financer le projet suivant :
 - La mise en souterrain BT/EP/RT du chemin des Carrières et de la rue de la Vallée aux Truies d'un montant de 30 000€ soit 16,10% du cout total estimé à 186 254,32€.

23B103 – DEMANDE DE LA VILLE DE ROUSSELOY AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS

[Coupure d'audio]

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant total de 30 000€ à la commune de Rousseloy dans le cadre du fonds de concours pour financer le projet suivant :
 - La création de feux tricolores à détection de vitesse sur la RD110 – rue de Mello : 30 000€ soit 43% du cout total estimé à 69 480€.

23B104 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ "SERVICE D'ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS POUR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE"

M. VILLEMMAIN :

Attribution du marché de service d'assurance dommages aux biens pour la communauté d'agglomération Creil Sud Oise. Il s'agit d'un dossier présenté en CAO avant le Bureau.

Mme LAMMELIN :

Si je peux me permettre, Monsieur le Président, il ne s'agit pas du même dossier.

M. LE PAPE :

Merci. Dans ce cas, pouvez-vous en dire un mot, Émilie ?

Mme LAMMELIN :

Oui, si vous le souhaitez. Nous avons relancé cet été le lot numéro un du marché d'assurance qui concerne l'assurance des dommages aux biens, il s'agit des bâtiments. La difficulté résidait dans le fait que nous n'avions reçu aucune offre. Nous avons ainsi relancé ce que nous appelons « un marché négocié » pour tenter de négocier un contrat directement avec les assureurs. Toutefois, à l'heure actuelle, nous ne parvenons toujours pas à trouver un assureur qui soit en mesure de nous répondre. Le lot numéro un de ce marché a été résilié par l'assureur précédent, VHV, qui a résilié le contrat de plus de 600 collectivités en date du 31 décembre 2023. Il nous est donc extrêmement difficile de trouver un contrat de remplacement. Nous proposons par conséquent au Bureau, aujourd'hui, de déléguer le pouvoir au Président en cas d'offre avant la fin du mois, afin qu'il puisse la signer directement sans devoir convoquer une nouvelle réunion du Bureau, car cela ne sera certainement pas possible. Sachant que cette question sera encore présentée à la CAO, nous devons organiser une réunion en urgence si nous réussissons à obtenir une offre avant la fin de ce mois. Autrement, les bâtiments de l'ACSO ne seront plus assurés à partir du 1^{er} janvier. En tout cas, l'ACSO devra utiliser ses propres deniers en cas de sinistre. Nous continuons bien entendu à rechercher, à les solliciter, à les contacter régulièrement, tout en sachant que la situation reste compliquée.

M. VILLEMMAIN :

D'accord. Oui, Jean-Pierre.

M. BOSINO :

Personnellement, je suis d'accord pour déléguer cette possibilité. Je propose toutefois qu'en tant qu'Agglomération, nous nous adressions à la Préfète ou même à un échelon plus élevé, de façon à signaler cette situation scandaleuse. Il est nécessaire que nous parvenions à propager cette information partout. La question a été soulevée lors du congrès des maires de France. La question est soulevée partout. Les collectivités locales ne sont plus en mesure de s'assurer, ou paient des primes absolument exorbitantes. Nous devons transmettre le message pour qu'à un moment donné, des décisions soient

prises au plus haut niveau de l'État. Autrement, nous nous retrouverons dans une situation terrible.

M. VILLEMMAIN :

Je suggère que nous écrivions un courrier à la Première ministre ainsi qu'au président de l'AMF, et pour information, à Madame la Préfète. Êtes-vous d'accord ? Dans ce cas, Monsieur le Directeur Général des Services, j'attends le texte afin de le signer.

M. LE PAPE :

Cela sera fait, Monsieur le Président.

M. VILLEMMAIN :

À quel moment cela sera-t-il fait ?

M. LE PAPE :

Nous vous fournirons cela dans les meilleurs délais, Monsieur le Président.

M. VILLEMMAIN :

En ce moment-même.

M. LE PAPE :

Je dispose déjà de la première partie.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'autoriser le président à signer le marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour l'assurance « Dommages aux biens et risques annexes », tout document y afférent et les avenants ultérieurs d'un montant inférieur à 5 % par rapport au montant du marché initial, sans présentation préalable de l'offre en Bureau communautaire.

23B105 – AVENANT N°1 AU MARCHÉ ' SERVICES D'ASSURANCES POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE' LOT 6 ' ASSURANCE DES PRESTATIONS STATUTAIRES '

M. VILLEMMAIN :

La commission d'appel d'offres s'est prononcée en faveur d'une augmentation obligatoire décidée par la compagnie d'assurances pour augmenter nos primes de 3,9 % de la masse salariale afin de couvrir les risques statutaires de nos personnels. Le choix était entre celui-ci ou une résiliation. Nous nous sentions presque comme les Bourgeois de Calais avec la corde au cou. Nous pourrions tout de même probablement lier les deux sujets dans la lettre. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- De valider l'avenant n°1 au lot n°6 « Assurance des prestations statutaires » du marché « Prestations d'assurances de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise », modifiant le taux de cotisation à 3,39% de la masse salariale pour le personnel CNRACL à compter du 1^{er} janvier 2024D'autoriser le Président à signer l'avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

23B106 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ "PRESTATIONS DE NETTOYAGE REGULIERES ET PONCTUELLES DES GYMNASES ET DES BATIMENTS DE L'ACSO"

M. VILLEMMAIN :

La CAO s'est également prononcée concernant le marché de prestation de nettoyage des bâtiments de l'ACSO. Je précise bien qu'il s'agit des gymnases et bâtiments de l'ACSO. La société ARMOR GROUPE a remporté le contrat et a totalisé 100 points contre 93 pour NSI. Je vous propose ainsi de valider le choix de la CAO.

M. BOSINO :

Nous avons repris Azurial comme cela ne se passait pas bien du tout. Je crois également qu'Oise Habitat travaillait également avec ARMOR GROUPE. Les problèmes étaient assez nombreux. Nous avons intérêt à les surveiller.

M. VILLEMMAIN :

Très bien.

Mme SEGHERS :

Nous travaillons déjà avec un prestataire qui nous crée également des difficultés par rapport à certains gymnases. Nous sommes ainsi conscients de la nécessité de constamment le surveiller de très près, quel que soit le groupe que nous avons en face. Nous n'avons cependant pas d'antériorité. Concernant les marchés de nettoyage, nous sommes en régie jusqu'à maintenant. Il serait trop sec d'évacuer un groupe comme ARMOR GROUPE étant donné que nous n'avons jamais travaillé avec eux.

M. VILLEMMAIN :

Non, mais il s'agit d'une bonne chose que nous soyons avertis. Si aucune opposition ne se manifeste, passons à la convention de mise à disposition de locaux, 105 rue Louis Blanc, aux syndicats mixtes des transports collectifs.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'approuver la décision de la CAO du 6 décembre 2023 qui a attribué le marché public relatif aux prestations de nettoyage et d'entretien régulier ou ponctuel des gymnases et autres bâtiments de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise à l'entreprise ARMOR GROUPE ;
- D'autoriser le président à signer le marché public, tout document y afférent et les avenants ultérieurs d'un montant inférieur à 5 % par rapport au montant du marché initial.

23B107 – AVENANT - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX, 105 RUE LOUIS BLANC, AU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE (SMTCO)

M. VILLEMMAIN :

Ma Directrice de cabinet me signale que tous les dossiers de notre collègue Hervé LEFEZ sont destinés à des mises à disposition pour de nombreux locaux : un local situé au 105, rue Louis Blanc, un autre situé au 24 rue de la Villageoise, etc. Le local situé au 105 rue Louis Blanc est destiné au SMTCO. Le suivant est pour le Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise et un autre pour le Syndicat Mixte de la Vallée de la Brèche. Ainsi, même motif, même punition : nous continuons à héberger ces trois organismes qui sont des pseudopodes ou des appendices de notre intercommunalité

avec d'autres. Si aucune opposition n'est formulée, je passe directement à la demande de subvention auprès du Conseil régional pour étude et maîtrise d'œuvre de la passerelle en gare de Creil.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'approuver l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition des locaux de l'ACSO situés 105 rue Louis Blanc, au profit du Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise, pour la période du 1^{er} Janvier 2023 au 31 Décembre 2026,
- D'autoriser le Président à le signer ainsi que tous les documents y afférent.

23B108 – AVENANT - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX, 24 RUE DE LA VILLAGEOISE, AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN CREILLOIS ET DES VALLEES BRETHOISE (SMBCVB)

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'approuver l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux situés au 24 rue de la Villageoise à Creil, au Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Brethoise (SMBCVB), pour la période du 1er Janvier 2023 au 31 Décembre 2026,
- D'autoriser le Président à le signer ainsi que tous les documents y afférent.

23B109 – AVENANT - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX, 24 RUE DE LA VILLAGEOISE, AU SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DE LA BRECHE (SMVB)

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'approuver l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux au Syndicat Mixte de la Vallée de la Brèche jointe en annexe, pour la période du 1^{er} Janvier 2023 au 31 Décembre 2026,
- D'autoriser le Président à le signer ainsi que tous les documents y afférent.

23B110 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL POUR ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE DE LA PASSERELLE EN GARE DE CREIL

M. VILLEMAIN :

Si vous le souhaitez, il convient d'approuver une convention bipartite établie entre nous et la Région Hauts-de-France afin de garantir le versement d'une subvention. Nous avons assisté à une réunion hier matin concernant le CRTE. Au cours de cette réunion, une revue de tous les projets a été effectuée. Quelques maires étaient présents autour de la table et avaient également présenté des projets dans le cadre du CRTE pour leur commune. Madame le Sous-préfet de Senlis a ainsi été alertée quant à la façon dont la Région, la SNCF et accessoirement, l'État, nous traitent dans le financement de cette passerelle. En effet, la SNCF et la Région ne veulent prendre en compte que l'accession au quai stricto sensu, autrement dit, la passerelle-quai. Elles ne veulent pas entendre parler du financement de la partie partant de la gare Nord Creil-Nogent-sur-Oise jusqu'au quai. Les personnes à mobilité réduite seront obligées de traverser les voies avant de prendre l'ascenseur. La situation est ubuesque, mais telle est leur position pour l'instant. Nous ne désespérons pas de la faire changer.

M. BESSET :

Jean-Claude, puis-je rajouter un mot concernant le CRTE ?

M. VILLEMAIN :

Vas-y.

M. BESSET :

Je te remercie de nous avoir associés à cette réunion qui donnait réellement, je l'estime, une image de force de l'Agglomération avec les projets de chacun, mais en même temps, une surcouche qui montrait la cohérence. Les réponses de Madame le Sous-préfet m'ont interpellé à deux niveaux. Premièrement, nous avons ainsi la confirmation que le CRTE ne concerne pas seulement une focalisation vers la transition écologique, sachant que nous y avons tout de même inscrit des projets qui relèvent de l'aménagement durable, ce qui est une formule assez vague. Telle est la raison pour laquelle j'avais été déçu pour Saint-Leu-d'Esserent il y a deux ans.

En effet, nous n'avons pas inséré un projet de piste d'athlétisme qui pourtant nécessitait une implication de l'État que nous n'avons pas obtenue. Si nous la retrouvions hier, alors que les travaux étaient effectués, nous l'aurions réinsérée simplement pour mémoire. Par contre, cela signifie que si le CRTE devient finalement le sas de rassemblement de tous nos projets, qu'ils soient directement liés à la transition écologique ou non, nous pouvons constater que le terme peut être vague, mais s'il peut être encore élargi et que nous l'assumons ensemble, je ne vois aucun problème à ce que nous nous réunissions régulièrement.

Ensuite, il est nécessaire que nous aidions Madame le Sous-préfet à trouver les meilleures attributions. Il s'agit du deuxième problème, elle l'a répété plusieurs fois : « Plusieurs sont appelés, peu d'élus. ». Néanmoins, quand il y a dix ans, nous allions chez le Sous-préfet avec quatre dossiers en espérant en avoir trois, et que nous n'avions que deux, cet échange avait eu lieu. Personnellement, j'ai présenté cinq dossiers, et évidemment, je n'en aurai probablement pas cinq, mais peut-être un, à savoir la Maison de la Petite Enfance à laquelle je tiens particulièrement.

Cet échange, au-delà d'un comité de pilotage ponctuel, pouvons-nous l'organiser via l'ACSO qui, elle-même, pousserait dans la dimension intercommunale de certains projets ? Autrement, cela risquerait d'être un comité de pilotage très sporadique et qui n'aidera pas à obtenir des subventions, ni pour les uns ni pour les autres.

M. VILLEMAIN :

Oui. Sans vouloir tout contingentiser ou encadrer, etc., il est nécessaire que nous gardions le fil vert de ce contrat avec l'État. Nous ne pourrions pas installer une centrale de chauffage au charbon. Cela serait une énorme bêtise. Je caricature, mais volontairement. Personnellement, je suis d'accord que l'ACSO coordonne l'action des communes dans le cadre de ce CRTE. Je souhaite tout de même, avec évidemment le soutien d'ingénierie que l'ACSO peut apporter aux communes dans le montage des dossiers et autres, un effort important de la part des collectivités qui forment l'ACSO. Il faut tout mettre en œuvre pour que les dossiers rentrent dans l'esprit et le cadre du CRTE.

En effet, nous pourrions avancer d'emblée et montrer que nos projets participent à la construction ou à la réalisation de notre projet de territoire, dans le cadre de la transition écologique. Il est nécessaire que cela corresponde à notre projet de territoire, mais il convient également que chacun s'implique pleinement pour présenter les dossiers qui rentrent dans ce cadre-là pour garder une cohérence. Personnellement, je ne souhaite pas avoir à défendre des dossiers, car si un jour, une Commune n'est pas présente à une réunion, et qu'il est nécessaire que l'ACSO défende le dossier de cette Commune, et elle le fera, je me vois mal défendre des dossiers qui ne sont pas en cohérence avec le projet de territoire.

Il s'agit d'une habitude à prendre, il s'agit également, de notre part et de la part des services, des réflexes de travail à mettre en place. Il sera probablement nécessaire, à un moment donné, d'envisager une réunion de préparation. Pour ma part, je souhaite féliciter les services. Les deux dernières réunions que nous avons tenues ici concernant « Action cœur de ville » et le CRTE ont été d'une efficacité redoutable grâce à la présentation qui en a été faite par les services. Bien entendu, cette présentation avait été préparée en amont. Hier par exemple, une réunion qui était prévue pour durer une heure et demie ou deux heures s'est déroulée en à peine une heure. Les diapositives étaient excellentes. Nous n'avions qu'à les lire et nous savions exactement ce dont il s'agissait. Concernant « Action cœur de ville », cela s'est passé exactement de la même manière. Les projets ont déroulé d'une manière impeccable. Je souhaiterais ainsi remercier les services pour ce travail de préparation et de présentation.

M. BOSINO :

Sans rien retirer à ce que tu as déclaré à l'instant, je partage la manière dont nous travaillons ensemble. Je fais malgré tout remarquer que de plus en plus, l'État, entre ses appels à projets et ses grands contrats, oblige les communes à passer par le filtre ou l'entonnoir de l'intercommunalité afin de pouvoir déposer des projets et des dossiers. Il s'agit tout de même d'un réel sujet qui nous dépasse ici. Il s'agit d'un problème national, mais cela se produit de plus en plus. Personnellement, j'ai entendu ici et là, encore une fois, au congrès des maires de France, plusieurs maires se plaindre. En effet, certaines intercommunalités ne fonctionnent pas comme la nôtre, où on serait moins respectueux de l'identité et de l'existence des communes, et où le filtre et l'entonnoir de l'intercommunalité aboutiraient à ce que ce soit l'Agglomération qui fasse le choix des projets qui sont déposés. Il ne s'agit pas de notre démarche, et ce, depuis très longtemps. Nous travaillons autrement. Tu l'as rappelé et je partage, mais il faut prendre conscience de cela. Il s'agit d'un réel sujet. Ils nous affirment que tel n'est pas le cas, mais en réalité, si. Cela est en train de se produire.

M. VILLEMAIN :

Oui, M. LE PAPE.

M. LE PAPE :

Je souhaiterais ajouter un commentaire. En ce qui me concerne, je pressens un risque possible pour les années à venir avec ces outils contractuels. Le fait est qu'un effet d'aubaine a eu lieu au moment où ils ont été établis, signés et contractualisés, et l'ACSO et les communes ont été pour l'instant relativement bien servies, car nous avons été réactifs et nous avons pris rang concernant toute une série de dispositifs. Quand nous observons concrètement le fonctionnement actuel, quatre dispositifs de financement public sont distingués : la DSIL, la DETR pour les petites communes, le FNADT et le Fonds vert, anciennement Fonds « friches ».

L'État utilise principalement ces trois leviers de financement. Comme il s'agit d'enveloppes départementales ou régionales qui sont réparties, et d'ailleurs, les préfets ou sous-préfets se bagarrent entre eux pour essayer d'obtenir le maximum, nous nous retrouvons ensuite dans des logiques d'arbitrage et de régulation à l'échelle départementale. Il nous est signifié dans ces cas que la DSIL est d'un montant de X millions d'euros. « Pour le Creillois, nous avons prévu X millions d'euros, pour le Beauvaisis, nous avons prévu X millions d'euros, etc. ». Il s'agit en quelque sorte de parts de gâteau à partager. Evidemment, dans le cas d'un projet lourd et structurant et qui est dans l'esprit initial du CRTE, il va capter une grande part des financements. Quand nous constatons les enveloppes qui sont attribuées, j'ai senti dans les propos de l'État à plusieurs reprises que cela devenait de plus en plus compliqué pour eux, sachant que l'effet d'aubaine est dépassé. Là, d'autres EPCI ont commencé à mieux comprendre ou appréhender ce dispositif et formulent aujourd'hui des projets. Il est vrai, Monsieur le Président, que là, une réunion préparatoire est nécessaire pour éviter que des sujets nous échappent et pour que nous restions focalisés sur des dossiers strictement intercommunaux dits

structurants et au cœur de la transition écologique ou transition sociale, car des fois, les deux sont liés.

Je prends l'exemple du projet du SMDO avec le raccordement à la chaufferie d'Oise Habitat. Il s'agit d'un projet de transition écologique, mais il présente également un aspect social. D'ailleurs, des enjeux de clarification, d'accès à des tarifs accessibles pour l'eau chaude et le chauffage existent et ces projets sont lourds. Je pense que les investissements pour le SMDO et son concessionnaire se rapprochent des 20 000 000 €. S'ils émergent un jour pour le FNADT ou la DSIL, ils vont capter bien entendu une grande part. Je suis très disponible pour préparer en amont, comme le soulignait Monsieur le Président, les arbitrages qui sont annuels pour l'État pour ces dispositifs. Il s'agit d'enveloppes annuelles.

M. VILLEMMAIN :

Pour conclure ce sujet, je suis d'accord avec ce que tu as affirmé, Jean-Pierre, et telle est la raison pour laquelle je souhaite que les communes participent à la préparation de ce type de réunion. En effet, il leur revient de porter et de défendre leurs projets, et à l'ACSO d'aider celles qui doivent être aidées. Autrement, je connais la mécanique. Si personne ne s'y oppose, nous passons au prochain point. Isabelle, tu le présentes.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'approuver la convention établie entre l'Agglomération Creil Sud Oise et la Région Hauts-de-France, relative au financement des études de maîtrise d'œuvre de la passerelle en gare de Creil, correspondant aux dépenses de la phase études AVP PRO ACT, évaluées à 2 076 172 €.
- D'autoriser le président à la signer ainsi que tous les documents y afférents.

23B111 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ "PRESTATION DE COLLECTE EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE ET DE TRANSPORT DES EMBALLAGES RECYCLABLES, ORDURES MENAGERES RESIDUELLES ET ENCOMBRANTS"

Mme ROSE MASSEIN :

Le projet a été passé en CAO ce matin si je ne me trompe pas. L'attribution du marché « prestation de collecte en points d'apport volontaire et transport des emballages » est un renouvellement du contrat. Veolia est l'entreprise pressentie. Un point supplémentaire est à noter. Il s'agit de la collecte des bennes des services techniques des communes qui le souhaitent, qui en feront la demande. Jusqu'alors, seule la Commune de Montataire en bénéficiait. Il s'agit d'une nouveauté dans ce nouveau marché.

M. VILLEMMAIN :

À titre d'information, concernant le marché, Veolia proposait des camions significativement plus petits que les autres. Pour passer dans nos rues pour enlever le vert, par exemple, ou autres, les autres proposaient des semi-remorques, alors que Veolia propose des véhicules à benne normale, ce qui est plus pratique pour circuler dans nos rues. Si aucune opposition n'est exprimée, suivons la commission d'appel d'offres.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'approuver la décision de la CAO du 6 décembre 2023 qui a attribué le marché public relatif aux prestations de collecte en points d'apport volontaire sur le territoire de la communauté d'agglomération Creil Sud Oise (ACSO) des emballages recyclables, ordures ménagères résiduelles et encombrants et leur transport jusqu'à leur exutoire à l'entreprise VEOLIA pour les deux lots ;
- D'autoriser le président à signer le marché public, tout document y afférent et les avenants ultérieurs d'un montant inférieur à 5 % par rapport au montant du marché initial.

23B112 – POLE TERRITORIAL DE COOPERATION ECONOMIQUE (PTCE) EMERGENCE SUD OISE - SUBVENTION 2023 AU PROFIT DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

M. BESSET :

À la suite des discussions tenues hier avec les services et la Directrice, j'ai accepté de rapporter une décision qui, pour une fois, ne me convainc pas tout à fait. Je souhaite tout de même que nous puissions en discuter au sein du Bureau, car il est toujours nécessaire de s'ajuster avant le Conseil communautaire, tel est le jeu. Je n'ai évidemment rien contre la Ligue de l'Enseignement. Elle est partenaire de l'ACSO et de ses villes depuis longtemps, à la fois concernant la politique de la Ville, mais aussi, en ce moment, concernant le tiers-lieu et concernant le PTCE. J'ai l'impression qu'un léger mélange existe entre la dynamique propre de la Ligue qui n'est pas remise en question et les efforts de coordination d'autres associations du territoire qui font l'objet de cette délibération-là. Sincèrement, cela ne me semble pas convaincant.

Il s'agit ici de verser cette subvention à la fin de l'année 2023, alors qu'à mon avis, peu d'événements se sont déroulés au cours de l'année. Une subvention de 35 000 € a été demandée avec un arbitrage au budget qui était plutôt de 20 000 €. Aucune véritable confirmation n'a été émise de notre part stipulant que nous étions d'accord pour le montant de 20 000 €. Aucune relance n'a été observée de leur part dans l'année concernant l'engagement pour cette somme-là et nous n'avons également pas fourni de réel suivi, nous pouvons ainsi battre notre coulpe.

Une réémergence du sujet a eu lieu en fin d'année. Nous nous étions dit : « Nous avons une ligne non utilisée au niveau du budget. Qu'allons-nous faire ? ». Nous sommes l'entité qui demande un bilan écrit qui, encore une fois, je trouve, n'est pas très convaincant. Nous avons tenu une réunion la semaine dernière qui nous permettait de comprendre que ce qui était présenté jusqu'ici comme un comité de liaison avec toutes les associations en question n'était en fait que la Ligue elle-même. Dans cette délibération, il est appréciable qu'elle gratte légèrement le faux-semblant. Il s'agit d'une subvention pour la Ligue pour une prestation d'animation d'autres associations, mais dans le bilan détaillé, cela est pour moi très insuffisant.

Autrement dit, la moitié rappelle les actions de chaque association : il s'agit d'une addition de sous-bilans, mais il ne s'agit pas d'un bilan collectif. Ensuite, la partie concernant la mise en place d'un dispositif rappelle l'existence d'un projet de site internet commun, mais qui n'a pas vu le jour. Par ailleurs, aucune vie collective n'existe, étant donné qu'une association existe, mais qui ne vit pas en tant que telle et qui n'a pas de président depuis le départ de l'ancien patron.

La situation est embêtante. Nous l'avons exprimé avec Hervé qui était également présent. Personnellement, dans ma délégation, l'économie sociale et solidaire est en place, je pose une question, il est vrai que j'établis le parallèle avec le tiers-lieu, il a fallu que nous nous affirmions pour que la situation évolue. L'affirmation serait de dire que pour l'année 2024, des engagements de vie collective plus clairs seront nécessaires. Ma première demande est qu'une subvention pour l'année 2024 devrait être versée directement à l'association qui existe. Que l'association ait besoin de la Ligue pour des mises à disposition de personnes, pourquoi pas ? Néanmoins, à un moment, j'estime que nous encouragerons la Ligue à « tirer la couverture » si nous continuons à affirmer : « Il s'agit d'un versement à la Ligue pour une prestation de coordination qui n'existe pas réellement ». Cela n'est probablement pas sa faute, les autres associations ont déjà du pain sur la planche et ne sont pas au-delà des contacts humains. J'entends bien que toutes les personnes se connaissent, s'entendent bien et que nous ne sommes pas dans un contexte de concurrence ou de lutte. Il s'agit du premier point. J'estime qu'il convient d'affirmer dès maintenant que l'année 2024 doit être mieux cadrée et être fléchée vers l'association qui existe, Émergence Sud Oise. L'association existe. Si j'établis un dernier parallèle avec le tiers-lieu, nous avions également souhaité qu'une structure y soit dédiée et nous avons été informés la semaine dernière qu'elle n'existait toujours pas. Le projet est en cours, mais il est vrai qu'il date de l'année 2020 et il n'a

toujours pas abouti. Je sens malgré tout qu'un besoin de cadrer existe et pour les 20 000 € de l'année 2023, je trouve, entre nous, qu'ils ne sont pas mérités, mais je m'en remets à la sagesse collective.

Mme LEHNER :

Je partage relativement l'analyse de Frédéric dans le sens du besoin de cadrage. Dans les échanges que nous avons pu avoir, notre ressenti, en toute bienveillance, est que le lien entre tiers-lieu, PTCE, etc., est un beau « gloubi-boulga » au sujet duquel eux-mêmes, des fois, ont du mal à savoir dans quel lieu ils sont et ce qu'ils y font exactement.

J'ajoute que dans ce PTCE, plusieurs associations émargent à absolument tous les dispositifs. Finalement, nous ne savons plus qui effectue quoi, etc. Je pense notamment à l'école de la deuxième chance qui intervient sur tous les dispositifs. Personnellement, j'ignore ce qu'il en est pour les autres communes, mais en tout cas, pour Creil, nous avons énormément de mal à obtenir des bilans, des éléments factuels concernant ce qui est réellement entrepris par ce type d'association. Pour ma part, j'ai un regard plutôt bienveillant concernant cette demande de subvention, j'y serais plutôt favorable, mais je rejoins complètement Frédéric dans le besoin de cadrage et dans le besoin de transparence, dans l'exercice de transparence qu'ils doivent appliquer, y compris pour eux-mêmes, car autrement, en conséquence, nous allons nous emmêler les pinceaux.

M. VILLEMMAIN :

Vous allez affirmer que je suis probablement plus sensibilisé étant donné que j'ai passé l'après-midi d'hier avec les représentants de la Chambre régionale des comptes et qu'à les entendre constamment, nous sommes probablement relativement « intoxiqués », même si nous ne vapotons pas.

Nous sommes obligés de recevoir directement des bouffées de réglementation. Personnellement, un alinéa me gêne dans la délibération, car il est mentionné : « Valider une subvention de 20 000 € au titre de 2023 au profit de la Ligue de l'Enseignement, coordinateur du Pôle territorial (PTCE) porté par l'association Émergence Sud Oise ». Nous sommes en train de subventionner une association qui coordonne une structure qui est normalement portée par une autre association. La situation est tout de même à la limite de l'acceptable. Je ne souhaite pas semer la discorde et je suis pour que nous versions la subvention. Nous n'allons pas dire : « Attendez, stop ! Nous arrêtons tout » en décembre à l'association, mais il est nécessaire que nous conditionnions dans la délibération la signature d'un document pour l'année 2024 et les deux ou trois années suivantes concernant l'existence réelle d'Émergence Sud Oise qui est une association qui, normalement, existe depuis très longtemps. Je ne sais même pas si les prémices de cette association – je dis bien les prémices – ne datent pas de la période où Christian GRIMBERT était encore Président. Si elle ne vit pas, arrêtons et recréons une structure sur laquelle nous dirions au tiers-lieu ou à la Ligue de l'Enseignement : « vous coordonnerez. », mais nous n'allons pas faire porter une structure, un dispositif par une association qui n'existe pas et qui devient l'avatar d'une autre association. Il faut être prudent. Personnellement, je souhaite que nous ajoutions un alinéa et que nous lions le versement de la subvention à des contacts dès maintenant pour préparer l'année 2024.

M. BOSINO :

Oui, personnellement, je partage. Je pense, concernant la réflexion de Frédéric et ce qui vient d'être affirmé, également ce que tu as déclaré, Sophie, que nous critiquons beaucoup la politique de la Ville. Certaines personnes se sont spécialisées pour critiquer la politique de la Ville. Nous versions des sommes importantes dans les quartiers prioritaires de la ville. Je suis moi-même très interrogatif concernant globalement les résultats. Nous savons que malheureusement, nous ne changeons pas la situation sociale de la population. En tout cas, du point de vue des actions qui sont menées dans le cadre du contrat de Ville par les associations, nous pouvons ressentir beaucoup plus de rigueur qu'ici, dans la délibération.

En effet, chaque année, les associations qui émargent au contrat de Ville sont tenues de fournir un bilan de ce qu'elles ont accompli, qui est examiné dans un comité de pilotage, y compris avec l'État. Nous avons au moins deux exemples dans l'Agglomération, auxquels l'État peut décider de serrer la vis et d'empêcher le versement de subvention à des associations. En l'occurrence, les raisons pour lesquelles l'État intervient au sujet de ces deux associations ne sont pas justes. Il ne s'agit pas de questions d'activités, mais de questions idéologiques ou philosophiques. En tout cas, nous pouvons ressentir beaucoup plus de rigueur, or là, avec tout ce qui est dit ici, nous sentons bien que des signaux négatifs se manifestent, ce qui n'est pas logique, mais nous sommes réellement dans une démarche où les associations ne vivent plus que des appels à projets et des contrats. L'objectif premier de l'association n'est pas de répondre à tel ou tel besoin, d'avoir telle ou telle activité. Il est de courir après les subventions possibles à travers des appels à projets ou des contrats. La situation est dramatique, mais nous en sommes là, et elle est pratiquement la même pour nos communes.

Mme LEHNER :

Je souhaiterais simplement ajouter un élément. Il est nécessaire que nous gardions à l'esprit que ces associations sont dans une phase que nous pouvons qualifier de transitoire. Une « SIC » se créera. Elle portera le tiers-lieu. Nous sentons bien, nous le constatons au comité de pilotage du tiers-lieu, qu'ils arrivent à fédérer un bon nombre d'associations autour d'eux. Des éléments positifs sont tout de même à retenir à mon avis. La dimension PTCE s'est rajoutée peu après le lancement de l'appel à projets « tiers-lieu », qui est venue rajouter une couche de complexité au moment où nous lançons le tiers-lieu, il se lançait dans le PTCE en même temps.

Je pense surtout qu'il est nécessaire que nous ayons une exigence de clarté et de transparence de leur part. Quand nous avons entrepris cela pour le tiers-lieu, ils l'ont fait, donc je n'ai pas particulièrement d'inquiétude, en revanche, il est nécessaire que nous ayons cette posture de responsabilité.

M. VILLEMMAIN :

Oui, le pôle Émergence Sud Oise est vieux. Je sais malgré tout que le PTCE est une autre chose. Je veux signifier qu'Émergence Sud Oise était là avant le tiers-lieu. Le PTCE est venu après. Pourquoi avoir empilé ? Il s'agit d'une bêtise. Je n'ai probablement pas fait assez attention à ce moment-là, mais tout est probablement de notre faute. Nous l'avons sûrement trop lancé, comme le disait également à l'instant Jean-Pierre, nous avons probablement répondu à des appels à projets et empilé des dispositifs alors que nous savons, Francis vient de me le rappeler, l'an dernier ou il y a 18 mois, que l'État a tamponné la Ligue de l'Enseignement, la qualifiant d'« aspirateur à fonds public » pour financer ses emplois. Il est nécessaire que nous fassions attention. J'ai reçu M. Bouraya et les responsables de la Ligue dans mon bureau en Mairie pour les rappeler à l'ordre et dire à M. Bouraya, le Président, qu'il était bien d'aller à Paris, mais qu'il était tout de même président de l'Oise et qu'avant de s'occuper de la banlieue de Creil. Il était nécessaire qu'il s'occupe de Creil, Paris étant dans la banlieue de Creil. Les RER partent de Creil pour aller à Paris.

M. BESSET :

Oui. Jean-Claude, tu redis très bien ces étapes successives. Je n'étais pas au fait pour Émergence Sud Oise, mais le statut PTCE a été porté par Émergence Sud Oise et la dynamique d'Émergence Sud Oise est portée par la Ligue, tout comme...

M. VILLEMMAIN :

Non. Excuse-moi. Émergence Sud Oise a été créée par des entreprises issues de l'économie sociale et solidaire et l'ACSO, mais l'ACSO était encore la CAC.

M. BESSET :

Oui, seulement après, le statut PTCE, qui avait été inventé en 2014, a été porté par Émergence Sud Oise, voilà ce qui se passe.

M. VILLEMMAIN :

Oui, mais Émergence Sud Oise était une association qui devait vivre.

M. BESSET :

Je suis bien d'accord. Nous avons un deuxième virage où la Ligue aspire vers elle le portage du PTCE et donc d'Émergence Sud Oise, alors qu'en fait, cela devrait être une association. Je le redis tout de même, il ne s'agit pas de mon domaine, mais je sens bien que concernant le tiers-lieu, la parité que nous avons instaurée, étant donné qu'il s'agit quand même de notre projet, contrairement à ce que m'a affirmé une personne de la Ligue un jour dans une réunion légèrement tendue, elle m'a affirmé : « Il ne s'agissait pas de votre projet, mais du nôtre. »... Notre projet avait orienté et imposé une coopération entre la Ligue et POP Café et je sens bien que la Ligue s'impose plus largement et de plus en plus accessoirement, POP Café. Des talents existent pour chercher des subventions et pour rendre les situations favorables.

M. BOSINO :

Personnellement, je pense que la dernière réunion concernant le tiers-lieu ici m'a permis de comprendre mieux. Je l'avais dit, cette situation me semblait réellement confuse. Je commence à mieux comprendre, alors ne m'embrouillez pas plus. Il est sûr qu'avec tout l'empilement, comme l'a résumé Jean-Claude, une forme d'empilement existe contre les appels à projets, les contrats et autres. Ensuite, tout est interdépendant et nous arrivons à la situation dans laquelle rien n'est dans rien. L'affaire est réglée, mais nous avons un réel sujet.

M. VILLEMMAIN :

Je vous l'affirme, je ne tiens pas spécialement à Émergence Sud Oise. Si elle ne vit pas ou qu'Émergence Sud Oise se fonde dans le tiers-lieu, pour ma part, je n'y vois aucun inconvénient, mais il est nécessaire que nous simplifions le dispositif. Nous avons tout à y gagner.

Franchement, j'ignore à quoi sert aujourd'hui Émergence Sud Oise. Émergence Sud Oise est née d'une idée d'une structure qui existe dans l'Aisne et qui est nommée « Émergence Aisne » ou un autre nom similaire. Nous avons invité un responsable d'Émergence Aisne qui était venu ici et nous avons travaillé dessus. L'idée était de fédérer toutes les associations de l'économie sociale et solidaire du bassin et en dehors du bassin au sens large du terme, et pour que nous puissions trouver entre elles des synergies. La personne qui en avait pris la présidence avait l'esprit associatif, comme moi, j'avais l'esprit du concile du Vatican. Je ne sais même pas si cela existe. Je pense que nous discutons avec les principales associations qui sont dans le tiers-lieu et Émergence Sud Oise pour dire : « Ne pouvons-nous pas trouver un point d'accord concernant une simplification du dispositif ? ». Nous y gagnerions tous à voir plus clair dans cette bouteille d'encre de Chine.

M. DARDENNE :

J'apporterai simplement une remarque. Tu as parfaitement tout résumé. Je souhaitais simplement dire qu'à l'époque à laquelle Émergence Sud Oise et le PTCE étaient créés, il ne faut pas rêver, dans des rapports de force très politiques et dans ce monde de l'économie sociale et solidaire, des leaders s'affrontent ici et là et je pense que la situation est le résultat de l'un de ces affrontements du passé, qu'il est nécessaire de dépasser désormais.

Je souhaiterais également préciser à Sophie que j'estime injuste de reprocher aux associations d'aller à la pêche aux subventions. En effet, il s'agit d'un des fondements de l'économie sociale et solidaire. Cela est appelé l'hybridation des financements dans leur langage. Cela est constitutif de la manière dont s'est créée l'économie sociale et solidaire. Il est nécessaire de savoir que ces associations-là ont été par le passé et encore maintenant en situation défensive pour assurer leur survie avec des financeurs qui « jouaient au yo-yo » avec elles. Nous connaissons parfaitement cela dans les collectivités. Personnellement, je ne leur reprocherai jamais le fait d'aller chercher des subventions ici et là sachant que cela fait partie de leur raison d'être et de leur nature. Je voulais préciser ce point. Au sujet du reste de ce qu'a affirmé Sophie, je suis complètement d'accord.

M. VILLEMMAIN :

Sauf qu'il est nécessaire que nous recherchions également malgré tout l'efficacité sociale et non l'efficacité intrinsèque associative.

Mme LEHNER :

Sauf erreur de ma part, comme je suis très enrhumée, je fais probablement des affirmations sans m'en rendre compte, mais je n'ai jamais reproché aux associations de demander des subventions. En revanche, je pense que quand on demande des subventions, il est assez légitime pour nous de demander des bilans et parfois, nous avons du mal à les obtenir.

Je souhaitais rebondir à propos de ce que tu affirmais, Jean-Claude. Je pense que la transformation, la disparition du collectif Émergence Sud Oise, tel est le sens de l'histoire et elle tend vers cela, sauf que cela ne nous est pas expliqué clairement. Ils ne savent pas eux-mêmes où ils vont, car effectivement, je rejoins ce qui a été indiqué, des associations ont des forts enjeux et des conflits d'intérêts peuvent intervenir entre associations. Le carnaval des possibles y est présent, tout comme l'école de la deuxième chance ou la Ligue de l'Enseignement. Ce sont toutes des fortes personnalités avec des conflits d'intérêts.

Je souhaitais seulement vous rassurer au sujet du tiers-lieu et du binôme formé par la Ligue de l'Enseignement et POP Café. Nous avons eu, certes, des difficultés avec POP Café à un moment donné dues à un simple problème relationnel avec l'interlocuteur de POP Café. Depuis que cet interlocuteur a changé, aucun problème n'est plus constaté. J'estime qu'il est nécessaire que nous gardions cela à l'esprit.

M. BOUKHACHBA :

Jean-Claude, je souhaite rappeler qu'au sujet d'Émergence Sud Oise, il s'agit d'une association. Là, tu as évoqué des associations qui sont venues dernièrement, mais depuis la création d'Émergence Sud Oise, cela ne fonctionnait pas. J'ai assisté à plusieurs réunions à l'époque à la CAC. Déjà, la forme d'Émergence Sud Oise avec les associations qui y étaient à l'époque ne fonctionnait pas, car justement, le fonctionnement, les prises de position et l'orientation à l'intérieur de l'association constituaient un problème. Autrement dit, chacun n'avait pas la même vision à l'intérieur de l'association et cela posait déjà des problèmes à l'époque.

M. VILLEMMAIN :

Avec tout cela, je rappelle que concernant la subvention, je propose que nous la votions en rajoutant un alinéa au sujet de notre volonté de simplifier le dispositif et de les rencontrer dans ce but.

Si aucune opposition ne se manifeste au sujet de cet amendement et de l'ensemble, nous pouvons passer à Monsieur ROBERTI et la plateforme Proch'Emploi.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- De valider une subvention de 20 000 € au titre de 2023 au profit de la Ligue de l'Enseignement de l'Oise, coordinateur du pôle territorial de coopération économique (PTCE) porté par l'association Emergence Sud Oise,
- De travailler à une simplification du portage de ce dispositif. A cet effet, une rencontre avec les porteurs de projet est à organiser au plus vite afin de définir les termes d'une convention d'objectifs pour l'année 2024,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se référant au versement de cette subvention.

23B113 – PLATEFORME PROCH'EMPLOI : DEMANDE DE FINANCEMENT 2024 AUPRES DE LA REGION HDF

M. ROBERTI :

Merci, Monsieur le Président. Il s'agit d'une demande de financement récurrente auprès de la Région des Hauts-de-France pour cette plateforme Proch'Emploi. Rien n'a été changé par rapport à la même délibération que nous avons passée il y a un an. Il est donc proposé au Bureau :

- *de solliciter la Région à hauteur de 80 % des dépenses prévisionnelles plafonnées à 100 000 € pour le financement de la plateforme Proch'Emploi au titre de l'année 2024 ;*
- *et d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette opération qui continue à être menée et qui fait vivre des relations entre EPCI intéressantes. En effet, le territoire a été progressivement élargi et six EPCI sont maintenant partenaires avec l'ACSO, la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne, la Communauté de communes du Liancourtois, la Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte, la Communauté de communes Senlis Sud Oise et la Communauté de communes du Pays de Valois.*

M. VILLEMAIN :

Merci. Si aucune opposition ou question ne se manifeste, je vous remercie. Monsieur ROBERTI garde la parole pour « Territoire zéro chômeur ».

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- De solliciter la Région des Hauts-De-France à hauteur de 80% des dépenses prévisionnelles plafonnées à 100 000€ pour le financement de la plateforme Proch'Emploi au titre de l'année 2024,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette opération et notamment la convention financière correspondante.

23B114 – EXPERIMENTATION DU DISPOSITIF "TERRITOIRE ZERO CHÔMEUR DE LONGUE DUREE" A VILLERS-SAINT-PAUL - VERSEMENT SUBVENTION 2023

M. ROBERTI :

L'expérimentation du dispositif « Territoire zéro chômeur de longue durée » à Villers-Saint-Paul s'est mise en place conformément à une programmation qui existe au niveau national. La création de tous les éléments pour mettre en place ce dispositif a été effectuée et il est donc proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 10 000 € à l'association « Mon emploi, Mon avenir ». Il s'agit de s'occuper des chômeurs de longue durée au sein du territoire de la Commune de Villers-Saint-Paul. Il s'agit d'une activité spécifique avec un programme spécifique d'État, des aides de l'État, et différentes collectivités peuvent également subvenir au Conseil départemental qui, pour l'instant, semble présenter quelques difficultés. Je propose d'accorder une subvention de 10 000 € pour le fonctionnement de l'association « Mon emploi, Mon avenir » dans l'opération « Territoire zéro

chômeur de longue durée ».

M. VILLEMAIN :

OK ! Avez-vous des questions ? Oui.

M. BOSINO :

Il s'agit simplement d'une remarque. Nous sommes intervenus à plusieurs reprises au Conseil départemental concernant le sujet. Il s'agit d'une fin de non-recevoir totale. Il n'existe aucune volonté... En tout cas, pour la Présidente, la réponse est : « Non ! Non ! Non ! » pour ne pas dire « Niet ! », alors que le Vice-président est plus mesuré. En tout cas, pour l'instant, nous pouvons affirmer que le Conseil départemental n'apportera pas son soutien, cela est sûr.

M. VILLEMAIN :

*OK ! Si aucune opposition ne se manifeste, nous continuons comme cela.
Monsieur BOSINO pour la politique de la Ville.*

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'accorder une subvention de fonctionnement à l'association « Mon emploi, Mon avenir » de 10 000€,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférant à l'octroi de cette subvention.

23B115 – POLITIQUE DE LA VILLE - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE LA MISSION LOCALE DE LA VALLEE DE L'OISE (MLVO) POUR LE PROJET ' MISSION QUARTIER '

M. BOSINO :

Il s'agit encore d'un dispositif. Je suis de ceux qui s'étaient souvent plaints à une époque, du fait que la Mission locale n'ait pas été suffisamment présente sur le terrain dans nos communes et dans nos quartiers prioritaires de la ville. Tel n'est plus le cas aujourd'hui vu les permanences et la présence. Nous ne pouvons pas le nier. Là, ils se sont orientés vers un dispositif avec un bus qui circulera dans les quartiers. Pourquoi pas ? La problématique est que nous multiplions les dispositifs de ce type alors que des permanences sont présentes, alors que les villes organisent des initiatives. Nous organisons des tables de quartiers spécifiques à l'emploi au cours desquelles la Mission locale doit être présente. Nous n'obtenons pas forcément les retours, mais si cela peut aider, le projet s'adresse aux invisibles, le mot n'est pas très joli, à ces jeunes qui ne sont inscrits nulle part, qui ne sont plus en milieu scolaire, qui ne sont pas dans l'emploi, qui ne sont pas en formation, etc. Si cela peut aider, pourquoi pas ? Attention à ce que la Mission locale ne multiplie pas des initiatives qui viennent s'ajouter à des dispositifs qui existent déjà. La somme demandée est donc de 20 000 € pour acheter un bus. Le Département entreprend la même initiative de bus pour l'emploi qui est adressée à la communauté rurale.

M. BLARY :

Je le confirme.

M. BOSINO :

L'as-tu vu ?

M. BLARY :

Oui, il est bien à Thiverny.

M. VILLEMMAIN :

Tu as de la chance, le dispositif est rural. Avez-vous des questions ou des oppositions ? Je vous remercie. Monsieur BLARY.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- De soutenir le projet « mission quartier » de la Mission locale de la vallée de l'Oise en faveur des jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- D'attribuer une subvention exceptionnelle d'investissement, à la Mission Locale de la Vallée de l'Oise, à hauteur de 20 000 euros pour ledit projet, dont les clauses prévoient le paiement de 10 000€ à la signature et le solde en août 2024 après réception d'un bilan d'activité.
- D'autoriser le président ou son représentant à signer la convention d'attribution de subventions correspondante et tout document afférent à cette démarche.
- D'imputer la dépense correspondante aux comptes prévus à cet effet sur le budget 2023 et 2024.

23B116 – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR UNE ETUDE DE FAISABILITE RELATIVE A LA CREATION D'UN HEBERGEMENT COLLECTIF (GITE DE GROUPE) ET D'UN BISTROT DE PAYS A SAINT-VAAST-LES-MELLO

M. BLARY :

Bonjour à tous et à toutes. Il s'agit d'une demande de subvention pour une étude de faisabilité relative à la création d'un hébergement collectif (un gîte de groupe) et d'un bistrot de pays à Saint-Vaast-lès-Mello. Pour cette étude, les dépenses sont à hauteur de 30 000 €. Des subventions sont donc demandées :

- pour l'ACSO à hauteur de 30 %, soit 9 000 € ;
- auprès de la Région Hauts-de-France dans le cadre du contrat de rayonnement touristique, à hauteur de 30 % (9 000 €) ;
- auprès du Département de l'Oise, 30 % (9 000 €) ;
- et auprès de la Chambre de commerce et de l'Industrie à 10 %, soit 3 000 €, qui couvrent les dépenses de l'étude.

M. VILLEMMAIN :

Je vous remercie. Avez-vous des questions ? Aucune opposition ? Je vous remercie. Monsieur MARTIN concernant une licence d'entrepreneur de spectacle.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'adopter le plan de financement envisagé pour la réalisation de l'étude de faisabilité relative à la création d'un gîte de groupe et d'un Bistrot de Pays à Saint-Vaast-lès-Mello pour un montant estimé à 30 000 € HT ;
- D'autoriser le Président de l'ACSO à solliciter des subventions auprès de la Région des Hauts-de-France (9 000 € HT), du département de l'Oise (9 000 €) et de la Chambre de Commerce et de l'Industrie (3 000 € HT) pour la réalisation de l'étude de faisabilité relative à la création d'un gîte de groupe et d'un Bistrot de Pays à Saint-Vaast-lès-Mello ;

- D'autoriser le Président de l'ACSO ou son représentant à réaliser les formalités nécessaires à la constitution des dossiers de demandes de subventions et à signer tous les documents utiles s'y rapportant.

23B117 – DEMANDE DE LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLE AUPRÈS DE LA DRAC

M. MARTIN :

La nécessité d'obtenir cette licence de catégorie trois pour la diffusion de spectacles vivants est liée aux nombreux événements organisés pour l'ACSO, cruciaux pour le rayonnement du territoire. Une licence est requise pour organiser des spectacles vivants sauf si la collectivité organise moins de six événements par an. Il vous est proposé d'autoriser l'ACSO à effectuer des démarches auprès de la DRAC pour la demande d'une licence de catégorie 3 d'entrepreneur de spectacle, de désigner Monsieur VILLEMMAIN, Président de l'ACSO, comme porteur de la licence d'entrepreneur de spectacles vivants de catégorie 3. Merci.

M. VILLEMMAIN :

Si vous n'avez pas d'autres questions concernant la diffusion de spectacles, si aucune opposition n'est manifestée, je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'autoriser l'ACSO à effectuer les démarches auprès de la DRAC pour la demande de Licence catégorie 3 d'entrepreneur de spectacle
- De désigner Monsieur VILLEMMAIN, Président de l'ACSO, comme porteur de la licence d'entrepreneur de spectacles vivants (catégorie 3).



Président,
Jean-Claude VILLEMMAIN

approuvé